



**228^e réunion du Conseil de World Athletics
13 et 14 juillet 2022 – Eugene, Oregon, États-Unis
Informations et décisions**

Le Conseil de World Athletics, présidé par Sebastian Coe, s'est réuni les 13 et 14 juillet 2022, en amont des Championnats du monde d'athlétisme de World Athletics Oregon22.

Au début de la deuxième session de la réunion de deux jours, le président Coe a accueilli M. Thomas Bach, président du CIO, qui s'est exprimé sur les grands enjeux actuels géopolitiques, économiques et humanitaires ainsi que leur impact sur le Mouvement olympique.

1. RAPPORTS

Les points à l'ordre du jour de la réunion étaient les suivants :

- Introduction du Président
- Rapport d'étape du Bureau exécutif
- Rapport du Directeur général et du Directeur des opérations, portant notamment sur l'ébauche du Rapport annuel du Conseil et des Rapports d'audit au titre de l'année 2021 (les états financiers vérifiés 2021 et les audits non financiers 2021 [gouvernance et conformité éthique ainsi que l'intégrité et l'antidopage]); la proposition de format des compétitions des Relais mondiaux de World Athletics et le rôle des Relais mondiaux dans les futurs systèmes de qualification olympique; la proposition de mise en place d'une liste de surveillance des manipulations des compétitions; une mise à jour sur les priorités 2022 du siège de WA ainsi que les innovations introduites à l'occasion des Championnats du monde d'athlétisme de World Athletics Oregon22
- Rapport de la Commission des athlètes
- Rapport de la Commission des compétitions incluant les propositions concernant le Règlement 2022 relatif aux meetings de la Ligue de diamant; le programme de développement durable pour les courses sur route à label; l'horaire de compétition proposé pour les Championnats du monde d'athlétisme Budapest23; la liste des délégués aux compétitions; les modifications du Règlement de la Série mondiale d'athlétisme et une proposition relative à l'introduction d'un tour de repêchage aux Jeux olympiques Paris 2024
- Rapport de la Commission du développement portant notamment sur la proposition de nouveau Système de formation et de certification de World Athletics pour les juges-arbitres
- Rapport de la Commission de la gouvernance incluant des propositions de modification des règles et règlements
- Rapport du Groupe de travail sur la protection présentant les recommandations de modification de la Politique de protection de World Athletics ainsi qu'une proposition relative au mandat et à la composition du Groupe de travail sur la protection
- Rapport du Groupe de travail sur la mise en œuvre du Plan mondial
- Rapport du Panel de nomination et les propositions de nominations au Panel d'examen des questions de nationalité
- Mises à jour sur la Série mondiale de World Athletics et les Jeux olympiques
- Les documents relatifs aux candidatures à l'organisation de l'édition 2025 des Championnats du monde d'athlétisme de World Athletics ainsi que des éditions 2024 et 2026 des Championnats du monde de cross-country de World Athletics, y compris les dossiers de candidature, les comptes rendus relatifs au registre des risques, les comptes rendus du Panel d'évaluation des candidatures ainsi que les synthèses des candidatures



- Rapport du Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme
- Rapport de l'Équipe de travail sur la Russie

2. INFORMATIONS ET DÉCISIONS

2.1 Fédérations membres

2.1.1 Russie

Le Conseil a reçu un rapport de l'Équipe de travail de World Athletics sur la Russie, présidée par M. Rune Andersen, portant sur les avancées réalisées par la Fédération russe d'athlétisme (RusAF) depuis la dernière réunion du Conseil de mars 2022. L'Équipe de travail et les experts internationaux ont poursuivi leurs travaux respectifs. Quant à la RusAF, elle a progressé pour atteindre les grands objectifs fixés et les indicateurs clés de performance (ICP) établis dans le Plan de réintégration approuvé par le Conseil en mars 2021. L'Équipe de travail est d'avis que la RusAF sera prête pour la réalisation d'un audit indépendant de ses processus et de ses avancées; cet audit aura lieu probablement vers la mi-octobre ou la fin octobre 2022.

Le Conseil a approuvé les recommandations suivantes formulées par l'Équipe de travail sur la Russie :

1. L'Équipe de travail sur la Russie poursuit sa mission de supervision et de suivi de la mise en œuvre par la RusAF du Plan de réintégration et des ICP, guidée par les experts internationaux dans la mesure du possible au vu des circonstances actuelles. Si cela est nécessaire, l'Équipe de travail rencontre la RusAF pour discuter des avancées réalisées au regard du Plan de réintégration et des ICP.
2. L'Équipe de travail prend les dispositions requises pour qu'un audit indépendant soit réalisé, entre la mi-octobre et la fin octobre 2022, sur les processus et les avancées accomplies par la RusAF au regard du Plan de réintégration et aux indicateurs clés de performance.
3. L'Équipe de travail :
 - a. présente un compte rendu à la prochaine réunion du Conseil prévue en novembre 2022;
 - b. présente au Conseil un exposé sur :
 - i. le bilan de l'audit indépendant portant sur les processus de la RusAF et sur les progrès réalisés au regard du Plan de réintégration et des ICP; et
 - ii. les conditions de post-réintégration à envisager sur la base des conclusions de l'audit indépendant; et
 - c. le cas échéant, soumet les Conditions de post-réintégration pour approbation lors de sa prochaine réunion en novembre 2022, en partant du principe que l'examen de ces conditions et/ou toute approbation par le Conseil à ce moment-là ne sauraient constituer une proposition de réintégration de la RusAF.

Le rapport de l'Équipe de travail de World Athletics sur la Russie est disponible [en cliquant ici](#) (en anglais).

2.2 Règles et Règlements

2.2.1 Règles de gouvernance

Sur recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé les amendements proposés aux Règles de gouvernance qui sont entrés en vigueur le 25 juillet 2022. Les amendements reflètent l'application pratique des règles et visent principalement à supprimer les doublons par rapport aux Statuts de façon à faciliter la consultation des règles et éviter tout problème éventuel d'incohérence.



Les Règles de gouvernance amendées sont disponibles à la section « [Book of Rules](#) » du site Internet de World Athletics (tome B « Organisation », section 3.1 « Règles de gouvernance »).

2.2.2 Règles du Congrès

Sur recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé les modifications proposées aux Règles du Congrès qui sont entrées en vigueur dès leur approbation par le Conseil (13 juillet 2022). Les principaux changements concernent les points suivants :

- Un toilettage des Règles pour s'assurer qu'elles sont à jour et qu'elles reflètent les nouvelles dispositions des Statuts, notamment en ce qui concerne les majorités requises (à la suite des amendements convenus lors du 53^e Congrès de World Athletics tenu en novembre 2021);
- Davantage de souplesse en ce qui concerne le déroulement du Congrès, à condition que toutes les questions qui doivent être abordées figurent à l'ordre du jour;
- Refléter le fait qu'une déclaration du nombre de votants n'est pas requise par les Statuts et que, pour que le vote soit valide, le total des voix exprimées, y compris les voix pour et contre, est compté pour déterminer si la majorité requise est atteinte (les abstentions ou les votes non valides ne sont pas pertinents);
- Prévoir un vote à main levée, à haute voix ou par acclamation (par exemple, pour décerner un titre ou une récompense pour service rendu, ou pour approuver les nominations).

Les Règles du Congrès amendées sont disponibles à la section « [Book of Rules](#) » du site Internet de World Athletics (tome A « Constitution », section 2 « Règles du Congrès »).

2.2.3 Règles de vérification d'éligibilité

Sur recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé les amendements proposés aux Règles de vérification d'éligibilité qui entreront en vigueur le 15 août 2022. Le principal changement consiste à supprimer les dispositions des Règles qui concernent le personnel de World Athletics, lequel est désormais subordonné aux mêmes principes de vérification que les officiels de World Athletics. Toutefois, ces dispositions applicables au personnel devraient faire l'objet d'une politique de vérification d'éligibilité applicable au personnel plutôt que de figurer dans un texte réglementaire à l'intention de parties prenantes externes. Une première version d'une politique de vérification d'éligibilité applicable au personnel a été rédigée et transmise au Conseil pour information.

Les Règles de vérification d'éligibilité amendées seront disponibles à la section « [Book of Rules](#) » du site Internet de World Athletics (tome B « Organisation », section 3.2 « Règles de vérification d'éligibilité »).

2.2.4 Règles de candidature à l'organisation d'un événement

Sur recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé les amendements proposés aux Règles de candidature à l'organisation d'un événement, qui sont entrés en vigueur dès leur approbation par le Conseil (13 juillet 2022).

Les principaux amendements aux Règles visent à garantir une adéquation avec l'Accord pour l'organisation d'un événement en ce qui concerne les entités tenues de signer cet accord. Un amendement vise également à permettre au Panel d'évaluation des candidatures d'autoriser la promotion, le financement ou le soutien d'une candidature par un partenaire, un soutien ou un partenaire marketing de World Athletics, à condition que les informations soient divulguées dans leur totalité.



Les Règles de candidature à l'organisation d'un événement amendées sont disponibles à la section «[Book of Rules](#)» du site Internet de World Athletics (tome C « Compétition », section 6.1 « Règles de candidature à l'organisation d'un événement »).

2.2.5 Règles et Règlement sur les représentants d'athlètes

Sur recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé que les Règles et le Règlement sur les représentants d'athlètes soient amendés de sorte que toute cotisation demandée aux représentants d'athlètes doit être approuvée à l'avance par World Athletics. D'autres modifications d'ordre rédactionnel ont également été apportées. Toutes les modifications sont entrées en vigueur dès leur approbation par le Conseil (13 juillet 2022).

Les Règles et le Règlement sur les représentants d'athlètes amendées sont disponibles à la section «[Book of Rules](#)» du site Internet de World Athletics (tome C « Compétition », section 5.1 « Règles sur les représentants d'athlètes » et 5.2 « Règlement sur les représentants d'athlètes »).

2.2.6 Règles sur les conditions d'admission aux compétitions et Règlement sur l'admissibilité à représenter une Fédération membre (changement d'allégeance)

Sur recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé les amendements proposés aux Règles sur les conditions d'admission aux compétitions et au Règlement sur l'admissibilité à représenter une Fédération membre (changement d'allégeance) qui entreront en vigueur le 15 août 2022. Les amendements émanent de propositions d'amélioration faites par le Panel d'examen des questions de nationalité et approuvées par le Conseil lors de sa réunion de novembre/décembre 2021 (le Règlement sur l'admissibilité à représenter une Fédération membre régissant le changement d'allégeance des athlètes souhaitant concourir pour une Fédération membre dans des compétitions à représentation nationale s'intitule désormais « Règlement sur le changement d'allégeance »).

Les modifications apportées visent à supprimer les dispositions redondantes et à aborder les aspects administratifs découlant du rapport du Panel d'examen des questions de nationalité présenté au Conseil.

Les Règles sur les conditions d'admission aux compétitions et le Règlement sur le changement d'allégeance amendés seront disponibles à la section «[Book of Rules](#)» du site Internet de World Athletics (tome C « Compétition », section 3.3 « Règles sur les conditions d'admission aux compétitions » et 3.4 « Règlement sur le changement d'allégeance »).

2.2.7 Règlement de la Ligue de diamant

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé les amendements proposés au Règlement de la Ligue de diamant 2022 avec effet immédiat. Les amendements détaillent le nouveau format du « tour final à 3 » qui s'applique aux épreuves de lancers et de sauts horizontaux suivantes : saut en longueur, triple saut, lancer du poids, lancer du javelot et lancer du disque. Premièrement, le meilleur lancer ou saut sur l'ensemble du concours, et plus seulement des trois derniers essais (comme c'était le cas sous l'empire du règlement précédent), permet désormais à l'athlète de remporter l'épreuve et détermine les classements suivants des athlètes. Deuxièmement, les athlètes ayant réalisé les meilleures marques ouvriront chaque tour d'essais, plutôt que de passer en dernier. L'objectif global est de créer du suspense pendant le concours et de faciliter la logistique et la présentation de l'événement.

Le Règlement de la Ligue de diamant 2022 amendé est disponible à la section «[Book of Rules](#)» du site Internet de World Athletics (tome C « Compétition », section 1.3 « Règlement de la Ligue de diamant [Dispositions 2022 portant sur le statut de meeting de la Ligue de diamant] »).



2.2.8 Règlement des courses sur route à label

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé le projet de Règlement des courses sur route à label 2023 qui entrera en vigueur le 15 août 2022. Le programme 2023 établit une structure de compétition claire pour les courses sur route tout en garantissant une certaine souplesse. Il continue de renforcer la valeur de la « marque » associée aux labels dans le monde de la course à pied. Il crée un mécanisme qui incite à accorder le versement de primes aux athlètes.

Le programme comprend également des dispositions obligatoires en matière de développement durable, alignées sur le programme « Athletics for a Better World » (l'Athlétisme au service d'un monde meilleur). En outre, un fonds de solidarité pour les coureurs d'élite spécialistes du fond est mis en place pour favoriser le développement de cette discipline.

Les organisateurs de courses à label se verront également offrir une gamme de services, comprenant la participation à des formations sur la médecine des courses.

Le Règlement des courses sur route à label 2023 sera disponible à la section « [Book of Rules](#) » du site Internet de World Athletics (tome C « Compétition », section 1.6 « Règlement des courses sur route à label »).

2.2.9 Règlement de la Série mondiale d'athlétisme

Restriction d'âge pour les compétitions de la Série mondiale (compétitions WAS)

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé que le Règlement de la Série mondiale d'athlétisme soit modifié pour permettre à un athlète de moins de 18 ans de concourir à deux types de relais 4x400m. Le libellé de la règle est le suivant :

Tout athlète âgé de 16 ou 17 ans au 31 décembre de l'année de la compétition (par exemple, pour les Championnats 2020, né en 2003 ou 2004) peut concourir dans n'importe quelle épreuve. Toutefois, le nombre maximum d'épreuves auxquelles un athlète U18 peut participer est de deux épreuves individuelles plus une pour les relais. Si les deux épreuves choisies sont des épreuves individuelles de Course sur piste, une seule d'entre elles peut dépasser les 200 m. un athlète U18 sera autorisé à participer à un maximum de 3 épreuves sur piste (incluant les relais) dont seulement 2 peuvent être supérieures à 200 m (qu'il s'agisse d'une épreuve individuelle ou d'une section de relais).

Ainsi, un athlète U18 pourra concourir dans le 4x400m et le 4x400m mixte.

Le Règlement de la Série mondiale d'athlétisme amendé est disponible à la section « [Book of Rules](#) » du site Internet de World Athletics (tome C « Compétition », section 1.2 « Règlement de la série mondiale d'athlétisme ») et est entré en vigueur dès son approbation par le Conseil (13 juillet 2022).

Restructuration du Règlement de la Série mondiale d'athlétisme

Le Règlement de la Série mondiale d'athlétisme (tome C, section 1.2) et le Règlement sur les athlètes neutres (tome C, section 3.7), disponibles à la section « [Book of Rules](#) » du site Internet de World Athletics, couvrent l'ensemble des compétitions de la Série mondiale d'athlétisme, font près de 100 pages et sont redondants en termes de contenu. De plus, d'autres modifications de ces Règlements sont prévues. En cause, l'établissement des nouveaux Championnats du monde de course sur route et de son cadre, ainsi que les nouvelles modalités de qualification pour les Jeux olympiques via les Relais mondiaux. Le Conseil s'est dit favorable à la révision des deux Règlements. Aussi a-t-il approuvé les grands principes de la restructuration consistant à incorporer les dispositions applicables issues du Règlement sur les athlètes neutres au Règlement sur la Série mondiale d'athlétisme.



2.3 Rapport annuel du Conseil 2021

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel du Conseil 2021 comprenant les Rapports d'audit 2021 (les états financiers vérifiés 2021 ainsi que les audits non financiers 2021 [gouvernance & conformité éthique et intégrité & antidopage]). Le Rapport annuel du Conseil 2021, y compris les rapports d'audit 2021 (financiers et non financiers) ont été distribués aux Fédérations membres sous pli séparé le 31 juillet 2022.

2.4 Compétitions de la Série mondiale d'athlétisme de World Athletics

Sur la recommandation du Panel d'évaluation des candidatures, le Conseil a attribué l'organisation des compétitions de la Série mondiale d'athlétisme comme précisé ci-après.

2.4.1 Édition 2025 des Championnats du monde de World Athletics

Le Conseil a attribué l'organisation de l'édition 2025 des Championnats du monde de World Athletics à la ville de Tokyo, au Japon, et à l'Association japonaise des fédérations d'athlétisme (JAAF).

À l'occasion de cette édition 2025, les plus grandes étoiles de l'athlétisme seront de retour au stade olympique de Tokyo, qui a accueilli les Jeux olympiques l'année dernière. Par ailleurs, cette année 2025 marquera le centenaire de la fondation de l'Association japonaise des fédérations d'athlétisme.

Parmi les candidats figuraient Nairobi, la région de Silésie et Singapour qui ont tous été reconnus comme étant suffisamment solides et compétents pour accueillir ces championnats. Des quatre prétendants à l'organisation, Tokyo a obtenu le meilleur score au regard des quatre domaines prioritaires pris en compte dans l'évaluation de la candidature : 1) le potentiel pour une communication et une narration percutantes ; 2) les possibilités de générer des revenus pour World Athletics ; 3) une destination qui met en valeur le profil international de notre sport ; 4) un climat idoine.

Comptant parmi les plus grands stades d'athlétisme au monde, les infrastructures du stade principal à Tokyo sont les meilleures de leur catégorie et sont de nature à offrir aux athlètes les meilleures chances de réussite lors des Championnats du monde de World Athletics 2025. Avec 43,8 millions d'habitants dans la région du Grand Tokyo, la capitale japonaise est l'une des villes les plus peuplées au monde. Elle constitue un marché porteur pour l'athlétisme et lui offre des perspectives intéressantes de croissance.

Le président Coe a remercié l'ensemble des candidats pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à la préparation des candidatures, témoignant ainsi de leur engagement envers l'athlétisme. Il a confirmé le souhait du Conseil de les voir poursuivre le dialogue pour organiser des événements de World Athletics à l'avenir.

Le Conseil a également approuvé le lancement prochain du processus d'appel à candidatures pour l'organisation des éditions 2027 et 2029 des Championnats du monde d'athlétisme de World Athletics. La décision sur le choix des villes organisatrices sera annoncée en décembre 2023.

2.4.2 Édition 2024 des Championnats de cross-country de World Athletics

Le Conseil a attribué aux villes de Medulin et Pula, en Croatie, et à la Fédération croate d'athlétisme l'organisation de l'édition 2024 des Championnats de cross-country de World Athletics. Ces deux villes croates offrent d'excellentes conditions climatiques et une excellente qualité de l'air. Tous les sites sont accessibles à pied depuis le site de compétition, les installations et les hôtels se trouvant à moins de 2 km. Les villes s'engagent à conserver le parcours de compétition pour les futures courses internationales ainsi que les camps d'entraînement ayant potentiellement des retombées intéressantes pour l'économie locale pendant la basse saison touristique.



2.4.3 Édition 2026 des Championnats de cross-country de World Athletics

Le Conseil a confié l'organisation de l'édition 2026 des Championnats de cross-country de World Athletics à la ville de Tallahassee, en Floride aux États-Unis et à USA Track & Field, la Fédération d'athlétisme des États-Unis. La tenue en 2026 de ces 46^e Championnats du monde de cross-country à Tallahassee s'ajoute à la liste des compétitions d'athlétisme de calibre mondial organisées aux États-Unis. Cela permet à World Athletics de concrétiser son ambition de devenir l'un des cinq premiers sports aux États-Unis d'ici 2028, année des Jeux olympiques de Los Angeles.

Ainsi, les Championnats de cross-country de World Athletics reviendront sur le sol américain pour la première fois depuis 1992, année où la ville de Boston avait accueilli l'événement. La ville de New York avait également organisé ces championnats en 1984.

2.4.4 Championnats du monde de World Athletics Budapest23

Horaire de compétition

Le Conseil a approuvé la proposition d'horaire de compétition pour les Championnats du monde de World Athletics Budapest23, qui auront lieu l'année prochaine du 19 au 27 août. L'horaire de compétition figure à l'annexe A.

Minima

Par ailleurs, le Conseil a discuté les minima des épreuves suivantes du programme des Championnats du monde Budapest23 : 10 000m, marathon, épreuves combinées et marche athlétique.

Les minima devraient permettre de couvrir 50 % du quota pour chaque discipline. Ils ont été établis sur la base d'une analyse statistique des niveaux de performance enregistrés ces dernières années. Le quota restant pour chaque discipline sera atteint par le biais du classement mondial, de la position d'arrivée lors de compétitions spécifiques ou sur invitation privilégiée (*wild card*).

Hommes	Épreuve (quota)	Femmes
27'10"00 / 27'10"	10 000m (27)	30'40"00 / 30'40"
2h09'40"	Marathon (100)	2h28'00"
8 460	Décathlon / Heptathlon (24)	6 480
1h20'10"	20km marche (50)	1h29'20"
2h29'40"	35km marche (50)	2h51'30"

Période de qualification	
10 000m, 20km marche et épreuves combinées	Entre le 31 janvier 2022 et le 30 juillet 2023
Marathon et 35km marche	Entre le 1 ^{er} décembre 2021 et le 30 mai 2023
Toutes les autres disciplines	Entre le 31 juillet 2022 et 30 juillet 2023

- 10 000m : il est possible de se qualifier pour le 10 000m par le biais d'une performance au 10km. Dans le cadre du classement mondial, le 10km sur route est égal au 10 000m. En outre, les huit premiers athlètes du classement de cross-country, qui ne se seront pas qualifiés via les minima ou le classement mondial du 10 000m, seront réputés qualifiés pour le 10 000m.



- Marathon : les cinq premiers arrivants aux marathons à Label de platine organisés pendant la période de qualification et les vainqueurs des marathons à Label Or organisés en 2023 seront tous réputés qualifiés pour l'épreuve de marathon.

L'ensemble des modalités du système de qualification et les minimas pour les Championnats du monde de World Athletics Budapest 23, ont été élaborés et seront disponibles sur le site de World Athletics d'ici la mi-août 2022 sous réserve de l'approbation du Conseil.

2.4.5 Format de compétition des Relais mondiaux de World Athletics

En raison du changement de calendrier opéré pour les futurs Relais mondiaux de World Athletics qui se dérouleront les années paires au lieu des années impaires, à partir de 2024, le Conseil a décidé que la prochaine édition des Relais mondiaux servirait aux fins de la sélection olympique pour les épreuves de relais.

Quatorze des seize places disponibles pour les épreuves de relais des Jeux olympiques de Paris 2024 seront par le biais des Relais mondiaux de World Athletics 2024. Pour les deux restantes, les équipes se qualifieront par le biais de la liste de performance établie pendant la période de qualification.

Aperçu du nouveau format de compétition :

- 32 équipes dans chaque discipline
- 20 courses par jour
- Format :
 - 1^{ère} journée (40 équipes se qualifient pour les Jeux olympiques) : 20 séries réparties sur cinq épreuves. Les deux premières équipes de chaque série se qualifient pour les Jeux olympiques.
 - 2^e journée (30 équipes supplémentaires se qualifient pour les Jeux olympiques) : 15 séries de repêchage et cinq finales pour les cinq épreuves. Les deux premières équipes de chaque série de repêchage seront qualifiées pour les Jeux olympiques. Les finalistes concourront pour la sélection olympique ainsi que pour les primes.

Il est prévu d'évaluer cette formule après la tenue des Relais mondiaux de World Athletics de 2024 aux fins d'établir les futurs systèmes de qualification.

2.4.6 Nomination de Délégués aux compétitions

Sur la recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé la liste des Délégués aux compétitions nommés pour les compétitions suivantes de la Série mondiale d'athlétisme :

- Championnats du monde de World Athletics Budapest23
- Relais mondiaux de World Athletics Guangzhou23
- Championnats du monde de course sur route de World Athletics Riga23
- Championnats du monde U20 de World Athletics Lima24

Le Conseil, en approuvant ces nominations, a réitéré la nécessité de veiller à une meilleure parité femmes-hommes et à une meilleure répartition des régions continentales pour atteindre l'objectif de 50 % de parité femmes-hommes et avoir une représentation équilibrée des régions d'ici 2027.

Le Conseil a également approuvé de ne plus nommer de délégués à l'organisation, étant donné que cette fonction est prise en charge par le Siège de WA et le Directeur du département Compétition et Événements de World Athletics.

La liste des délégués nommés figure à l'annexe B.



2.4.7 Système de formation et de certification de World Athletics pour les juges-arbitres

Le projet de réforme du système relatif aux Officiels techniques internationaux (OTI) a été amorcé à la requête du Conseil, lequel souhaitait voir aborder la question de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes, compte tenu des disparités actuelles chez les OTI.

Depuis la dernière réunion du Conseil, au cours de laquelle le projet de réforme a été exposé, le projet a été affiné en collaboration avec les Associations continentales et adapté pour tenir compte des observations et pour répondre à leurs attentes. La proposition porte sur la révision du parcours de formation des Officiels techniques. Elle prévoit également de remplacer le titre d'Officiel technique international (OTI) par celui de Juge-arbitre World Athletics, lequel est plus facile à comprendre et à promouvoir. Le Système de formation et de certification des officiels techniques (TOECS en anglais) deviendra donc désormais le Système de formation et de certification des juges-arbitres de World Athletics (WARECS en anglais). Le Conseil a approuvé le changement de TOECS à WARECS ainsi que le parcours de formation pertinent et le processus d'évaluation pour chacun des niveaux du système qui se décline ainsi :

- **Niveau débutant** : une formation en ligne de niveau débutant, conçue pour les enseignants, les parents, les fans et les nouveaux adeptes de l'athlétisme qui souhaitent en savoir plus sur la façon dont les épreuves se déroulent et sur la manière dont les règles sont appliquées et interprétées.
- **Niveau Juge-arbitre national en athlétisme** : une formation en ligne plus avancée conçue pour compléter et, à terme, remplacer entièrement le matériel pédagogique actuel de la formation TOECS de niveau 1 qui est dispensée en présentiel. Elle permettra d'accéder à une qualification pour exercer les fonctions d'officiel dans tous les championnats nationaux et locaux, à l'exception des fonctions de juge-arbitre ou de chef-juge pour tous les événements nationaux ayant le statut de compétition comptant pour le classement mondial.
- **Juge-arbitre World Athletics niveau Bronze (nouveau)** : ce nouveau niveau a été conçu pour combler l'écart qui existe actuellement entre le TOECS de niveau 1 et de niveau 2 et pour accroître le nombre d'Officiels techniques aux niveaux national et continental par l'acquisition progressive d'expérience avant de passer au palier suivant.
- **Juge-arbitre World Athletics niveau Argent** : ce niveau vise à accroître le nombre d'Officiels techniques disponibles pour couvrir les nombreuses compétitions de World Athletics. La formation sera dispensée en ligne, en anglais, français et espagnol par les Associations continentales et coordonnée par World Athletics.
- **Juge-arbitre World Athletics niveau Or** : il remplace la Liste actuelle des OTI. La qualification de niveau Or de WA sera instaurée pour chaque catégorie de fonction (Juges-arbitres, Juges de marche, Juges de la photographie d'arrivée et Starters), et ce, pour des périodes déterminées. Les nominations seront assurées par World Athletics pour les compétitions désignées, y compris les événements de la Série mondiale d'athlétisme et les Jeux olympiques. L'évaluation des nouveaux candidats et des officiels en exercice devant être réévalués sera effectuée tous les deux ans par World Athletics (évaluation théorique et orale en anglais).

Le cursus de certification de **Juge-arbitre World Athletics niveau Argent** est en cours d'élaboration. L'accent est mis sur le contenu en ligne pour la formation (modules d'apprentissage en ligne assortis de webinaires) ainsi que pour l'évaluation (plateforme en ligne dotée d'outils de notation). La toute première évaluation en ligne en trois langues (anglais, espagnol et français) est prévue pour le début du mois de novembre 2022. Les dates exactes seront arrêtées en collaboration avec les Associations continentales.

Le cursus de certification de **Juge-arbitre World Athletics niveau Bronze** entrera en vigueur au début de l'année 2023. Quant au cursus de certification de **Juge-arbitre World Athletics niveau Or**, il entrera en vigueur à l'automne 2023.

2.4.8 Certification des installations

Compte tenu de la durée de validité des certificats délivrés pour les installations, le Conseil a approuvé un dispositif modifié pour la certification des installations afin de garantir que les athlètes concourent en toute sécurité.



Après le 1^{er} janvier 2019, tous les certificats ont été délivrés avec une validité initiale de cinq ans. Au terme de ces cinq années initiales, une inspection officielle visuelle doit être effectuée pour déterminer si le revêtement répond aux exigences pour une utilisation ultérieure. Il est possible de demander une prolongation de trois années supplémentaires au maximum (pour un tarif correspondant à la moitié des frais de la certification initiale).

Le dispositif remanié prévoit la prolongation de la validité ultime des certificats jusqu'à un maximum de 12 ans (durée de vie du revêtement synthétique à partir de la date de l'installation), avec deux cycles de prolongation, en fonction des conclusions de l'inspection susmentionnée. Après les douze ans de vieillissement du revêtement synthétique, l'installation perd sa certification à moins qu'elle ne soit renouvelée (soit intégralement, soit par un système de surfacage). Si une nouvelle demande est déposée, elle sera alors considérée comme une nouvelle (première) certification avec à nouveau deux possibilités de prolongation.

2.5 Liste de surveillance de la manipulation des compétitions

Au cours de la période de qualification en vue des Jeux olympiques 2021, l'Unité d'intégrité de l'athlétisme a reçu 17 demandes individuelles d'enquêtes sur des performances de qualification douteuses.

En conséquence, le Conseil a approuvé l'introduction d'une « liste de surveillance de la manipulation des compétitions ».

Lorsque cette liste sera établie, World Athletics sera en mesure d'y inscrire les Fédérations membres considérées à haut risque de manipulation de compétition. En outre, World Athletics pourra fixer par anticipation des conditions pour la prise en compte des performances de qualification réalisées lors de compétitions relevant de ces fédérations. World Athletics ne reconnaîtra pas les performances réalisées lors de compétitions organisées par des Fédérations membres figurant sur la Liste de surveillance de la manipulation des compétitions, sauf pour les compétitions suivantes :

- Championnats officiels continentaux ou internationaux
- Compétitions relevant des structures de compétitions internationales suivantes :
 - Circuit continental
 - Circuit mondial en salle
 - Circuit de marche athlétique
 - Circuit des épreuves combinées
 - Circuit de cross-country
 - Courses sur route à label de World Athletics
- Championnats nationaux dans la mesure où certaines conditions sont remplies et sous réserve de l'approbation de World Athletics.

Ces compétitions doivent être encadrées par des délégués à la compétition internationaux nommés par World Athletics pour s'assurer de leur bon déroulement.

Les conséquences découlant d'une inscription sur la liste de surveillance de la manipulation des compétitions seront précisées dans le cadre du système de qualification pour les Championnats du monde de World Athletics Budapest23 et les Jeux olympiques Paris 2024 ainsi que de tout autre système de qualification, le cas échéant.

2.6 Séries de repêchage aux Jeux olympiques

À la suite d'un vaste processus de consultation et de discussions avec le CIO, OBS et d'autres parties prenantes clés, le Conseil a approuvé l'introduction de séries de repêchage dans les épreuves individuelles sur piste allant de 200 m à 1500 m, y compris les épreuves de haies, aux Jeux olympiques de Paris 2024. L'objectif de cette nouveauté par rapport au format de compétition habituel est de promouvoir l'athlétisme et de donner une



visibilité à notre sport au cours des 17 sessions potentielles réparties sur neuf jours aux Jeux olympiques de Paris.

Grâce au nouveau format de repêchage, les athlètes qui ne se qualifient pas par leur classement d'arrivée lors des séries du premier tour auront une seconde chance de se qualifier pour les demi-finales en participant à des séries de repêchage. Ce format vient remplacer l'ancien système qui permettait aux athlètes les plus rapides dans le premier tour des séries de se qualifier au temps. Les épreuves concernées comporteront désormais quatre tours : le premier tour, le tour de repêchage, les demi-finales et la finale. Les horaires des épreuves varieront en fonction de la nature spécifique de l'épreuve.

Avec ce nouveau format, chaque athlète concourant dans les épreuves avec un tour de repêchage prendra part à au moins deux courses aux Jeux olympiques.

Comme le 100m comporte déjà des séries préliminaires, avant le premier tour, le repêchage ne sera pas introduit dans cette épreuve. En outre, le repêchage ne sera pas introduit dans les épreuves de fond, car la nécessité d'une bonne récupération entre les tours rend le format peu commode.

La réglementation finale pour ce nouveau format, comprenant l'horaire des épreuves ainsi que le système d'avancement à partir des séries et du repêchage qui dépendra du quota d'athlètes approuvé, sera établie à un stade ultérieur. L'annonce de cette nouvelle réglementation sera faite une fois qu'elle aura été approuvée par le Conseil et moyennant un préavis suffisant en vue des Jeux olympiques.

2.7 Protection

La Politique de protection de World Athletics, qui a été approuvée par le Conseil en juillet 2021, stipule que le Conseil doit revoir le document chaque année dans le but de mieux faire connaître cette Politique et ses obligations et pour que le document soit à jour et pertinent.

Le Conseil a approuvé les amendements à la Politique de protection de World Athletics le 14 juillet 2022, avec effet immédiat. Les principaux amendements sont présentés ci-dessous :

- Les Fédérations membres sont tenues d'adopter leur propre politique de protection d'ici 2023, ainsi que des procédures pour traiter tout problème relatif à la protection qui pourrait survenir dans leur sphère de responsabilité.
- Des mentions supplémentaires ont été introduites pour souligner l'importance de cette Politique, à savoir qu'elle n'est que le début du cheminement en matière de protection et qu'elle vise à protéger toutes les personnes impliquées dans l'athlétisme.
- Il est proposé que les Associations continentales adoptent également une politique de protection et accompagnent les Fédérations membres de leur région respective pour que celles-ci remplissent leurs obligations d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection.
- La responsabilité des Fédérations membres en ce qui concerne la non-divulgence des données à caractère personnel (sauf si la loi l'exige ou en vertu du principe du besoin d'en connaître) devrait figurer parmi les dispositions obligatoires.
- La définition du terme « harcèlement » a été complétée, avec notamment une explication de la notion de harcèlement par l'abus de pouvoir.

World Athletics a élaboré une série de documents consacrés à la protection afin d'aider les Associations continentales et les Fédérations membres à élaborer et à adopter leurs propres politiques et procédures de protection.

Cette documentation, qui est disponible sur le site Internet de World Athletics [en cliquant ici](#), comprend :

- Un Kit de mise en route, destiné aux Fédérations membres qui n'ont pas de politique de protection en place actuellement.



- Un Guide sur la protection, destiné aux Fédérations membres qui ont déjà un système de protection en place mais dont la stratégie pourrait être renforcée pour garantir que tous les acteurs de l'athlétisme sont correctement protégés.
- Des documents types :
 - Modèle de politique de protection à l'intention des Fédérations membres
 - Modèle de code de conduite à l'intention des Fédérations membres
 - Modèle de parcours de signalement d'un problème d'abus et de harcèlement
 - Modèle de règles de protection à l'intention des Fédérations membres
 - Modèle de politique de protection pour les clubs
 - Modèle de formulaire de signalement d'un problème de protection

2.8 Plan mondial pour l'Athlétisme 2022-2030

Willie Banks, le président du Groupe de travail sur le Plan mondial, a présenté un compte rendu d'étape au Conseil. La mission du groupe de travail est de promouvoir le Plan mondial auprès des Fédérations membres et de les aider à mettre en œuvre et à mener à bien les actions définies dans le Plan. En outre, le groupe de travail travaille à la mise en place de mécanismes appropriés de suivi et de comptes rendus afin de suivre l'évolution des avancées réalisées et d'identifier les meilleures pratiques et les projets à fort potentiel. Les membres du groupe de travail, dont la liste figure ci-dessous, prendront attache avec les Fédérations membres pour les encourager et leur apporter un soutien si nécessaire :

- Willie Banks (USA) (Président du Groupe de travail)
- Beatrice Ayikoru (UGA)
- Antti Pihlakoski (FIN)
- Adille Sumariwalla (IND)
- Robin Sapong (NMI)
- Ximena Restrepo (COL)
- Jean Gracia (FRA)
- Aisha Praught-Leer (JAM)
- Geen Clarke (CRC)
- James Moloï (RSA)
- Sebastian Coe, Président de WA (GBR) (membre de droit)

2.9 Nomination de membres au sein d'instances de World Athletics

2.9.1 Groupe de travail sur la protection

Le Conseil a accepté le prolongement pendant un an (jusqu'au 13 juillet 2023) des activités du Groupe de travail sur la protection (SWG) afin de lui permettre de travailler plus avant dans ce domaine important, et notamment d'élaborer des Règles de protection de World Athletics.

Le Conseil a également approuvé la nomination de quatre membres supplémentaires au sein du Groupe de travail sur la protection, dans le but de le doter de membres provenant d'horizons divers et représentatifs des six régions continentales :

- Karin Grute Movin, Europe (elle était une observatrice auparavant)
- Tigor Tanjung (nommé par l'Asie)
- Yvonne Mullins (nommée par l'Océanie)



- Estefanía Senestrari (nommée par l'Amérique du Sud)

Liste actualisée des membres composant le Groupe de travail sur la protection :

- Abby Hoffman, présidente du SWG, membre du Conseil de WA et membre du Bureau de l'UIA
- Francis Doodoo, président de la Commission de la gouvernance
- Willie Banks, membre du Conseil
- Beatrice Ayikoru, membre du Conseil et de la Commission du développement
- Bernard Lagat, membre de la Commission des athlètes
- Brian Shapiro, membre
- Karin Grute Movin, EAA (nommée par l'Europe)
- Tigor Tanjung (nommé par l'Asie)
- Yvonne Mullins (nommée par l'Océanie)
- Estefanía Senestrari (nommée par l'Amérique du Sud)
- Sebastian Coe, Président de WA (membre de droit)

2.9.2 Panel d'examen des questions de nationalité

Sur la recommandation du Panel de nomination, le Conseil a approuvé la nomination de quatre nouveaux membres au sein du Panel d'examen des questions de nationalité de World Athletics comme suit :

- Susanne Van Waert (NED)
- Cydonie Mothersill (CAY)
- Sarah Austin (USA)
- Noelia Caicedo Coello (ECU)

Leur mandat court à partir du 1^{er} août 2022 pour un terme d'environ quatre ans à partir de cette date.

Liste actualisée des membres composant le Panel d'examen des questions de nationalité :

- Hiroshi YOKOKAWA (JPN), Président du Panel
- Geoff Gardner (NFI)
- Brian ROE (AUS)
- Jinaro Kibet KEN
- Rožle PREZELJ (SLO)
- Susanne Van Waert (NED)
- Cydonie Mothersill (CAY)
- Sarah Austin (USA)
- Noelia Caicedo Coello (ECU)

D'autre part, le mandat (cahier des charges) du Panel d'examen des questions nationalité a été mis à jour et approuvé par le Conseil le 14 juillet 2022 avec effet à cette même date. Les modifications ont été opérées pour refléter la nomination de ces quatre nouveaux membres, modifier les modalités du mandat et en faire une mise à jour générale.

Le mandat (cahier des charges) actualisé du Panel d'examen des questions de nationalité se trouve sur le site Internet [en cliquant ici](#) (en anglais), dans la rubrique « Athlete Transfer of Allegiance ».



Communiqués de presse

<https://www.worldathletics.org/news/press-releases/key-decisions-228th-council-meeting-oregon>

<https://www.worldathletics.org/news/press-releases/tokyo-2025-world-athletics-championships>

<https://www.worldathletics.org/news/press-releases/repechage-round-paris-2024-olympics-budapest-entry-standards>



ANNEXE B

Liste des Délégués aux compétitions nommés

Relais mondiaux de World Athletics Guangzhou23	N ^{bre}	Nom	Nationalité	Région	Sexe
Officiels techniques internationaux (OTI)	3	Peter Hamilton	AUS	OCÉANIE	H
		Claudia Schenk	BRA	AM. DU SUD	F
		Trevor Spittle	NZL	OCÉANIE	H
Starter international	1	Vesa Artman	FIN	EUROPE	H
Juge international de photographie d'arrivée	1	Janet Nixon	AUS	OCÉANIE	F
Speaker	1	Geoff Wightman	GBR	EUROPE	H
Délégué technique (DT)	1	Kwan Kee	HKG	ASIE	H
Délégué médical	1	Paolo Emilio Adami	ITA	EUROPE	H
Délégué presse	1	Zacharias Vailakis	GRE	EUROPE	H
Commissaire à la publicité	1	Karena Vleck	GBR	EUROPE	F
Championnats du monde de World Athletics Budapest 23	N ^{bre}	Nom	Nationalité	Région continentale	Sexe
Délégué à l'organisation	1	Antti Pihlakoski	FIN	EUROPE	H
Délégués techniques	3	Brian Roe	AUS	OCÉANIE	H
		Sylvia Barlag	NED	EUROPE	F
		Jorge Salcedo	POR	EUROPE	H
Délégué médical	1	Stéphane Bermon	FRA	EUROPE	H
Délégué antidopage	1	Raphael Roux	FRA	EUROPE	H
Délégué presse	1	Martina Kucerova	CZE	EUROPE	F
Commissaire aux photographes	1	Raquel Cavaco Nunes	POR	EUROPE	F
Commissaire à la publicité	1	Karena Vleck	GBR	EUROPE	F
Mesureur international de parcours sur route	1	Hugh Jones	GBR	EUROPE	H
Officiels techniques internationaux (OTI)	10	Niels van der Aar	NED	EUROPE	H
		Helen Roberts	AUS	OCÉANIE	F
		Can Korkmazoglu	TUR	EUROPE	H
		Vadim Nigmatov	TJK	ASIE	H
		Gemma Castano	ESP	EUROPE	F
		Jane Edstrom	CAN	NACAC	F
		Mike Armstrong	USA	NACAC	H
		Ronan O'Hart	IRL	EUROPE	H



		Giovanni Cardona	COL	AM. DU SUD	H
		Chris Cohen	GBR	EUROPE	H
Juges de marche internationaux	9	Zoe Eastwood	AUS	OCÉANIE	F
		Jean-Pierre Dahm	FRA	EUROPE	H
		Sergio Solano Sos	ESP	EUROPE	H
		Anne Froberg	FIN	EUROPE	F
		Man Chun (Echo) Yeung	HKG	ASIE	F
		Daniel Michaud	CAN	NACAC	H
		Guillermo Pera Vallejos	ARG	AM. DU SUD	H
		Ian Richards	GBR	EUROPE	H
		Jose Dias	POR	EUROPE	H
		Secrétaire de compétition	1	Zuzana Costin	SVK
Jury d'appel	2	Suren Ayadassen	MRI	AFRIQUE	H
		Loreto Perez	ESP	EUROPE	F
Starter international	1	Lisa Ferdinand	CAN	NACAC	F
Juge international de photographie d'arrivée	1	Krisztina Horvath	HUN	EUROPE	F
Mesureur international de parcours sur route	1	Hugh Jones	GBR	EUROPE	H
Statisticiens	2	Andras Szabo	HUN	EUROPE	H
		Carlo de Angeli	ITA	EUROPE	H
Speakers	3	Paul Swangard	USA	NACAC	H
		Geoff Wightman	GBR	EUROPE	H
		Katherine Merry	GBR	EUROPE	F
Championnats du monde de course sur route de World Athletics Riga23					
	N ^{bre}	Nom	Nationalité	Région continentale	Sexe
Délégué technique	1	Elisa Grandi	ITA	EUROPE	F
Délégué médical	1	Paolo Emilio Adami	ITA	EUROPE	H
Délégué antidopage	1	Jasmina Glad	FIN	EUROPE	F
Délégué presse	1	Martina Kucerova	SVK	EUROPE	F
Mesureur international de parcours sur route	1	Lucija Kolic	CRO	EUROPE	F
Championnats du monde U20 de World Athletics Lima24					
	N ^{bre}	Nom	Nationalité	Région continentale	Sexe
Délégués techniques	2	Giovanni Cardona	COL	AM. DU SUD	H
		Gemma Castano	ESP	EUROPE	F
Délégué médical	1	Paolo Emilio Adami	ITA	EUROPE	H



Délégué antidopage	1	Alejandro Lozano	ESP	EUROPE	H
Délégué presse	1	Raquel Cavaco Nunez	POR	EUROPE	F

Nota bene : Les délégués surlignés en vert avaient déjà été nommés par le Conseil